

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail-Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO

COMMUNE DE GARI-GOMBO

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace- Work-Fatherland

EAST REGION

BOUMBA AND NGOKO DIVISION

GARI-GOMBO COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
AUPRES DE LA COMMUNE DE GARI-GOMBO**

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 003/AONO/C/GGBO/SG/CIPM/2026 DU 10 MARS 2026

**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX LOGEMENTS
D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANTS A L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE KPOKILITA**

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENTS PUBLICS (MINEDUB)

Exercice 2026

1-OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de Gari-Gombo, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'un Bloc de deux logements d'astreinte à l'école primaire publique de KPOKILITA.

Imputations _____

Montant 20 000 000 (Vingt Millions Cinq Cent mille francs CFA)

2 – PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire Camerounais.

3- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le **Budget d'Investissements Publics de la République du Cameroun (MINEDUB) Exercice 2026**

4-CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- ❖ L'installation et le repli du chantier (transport sur le site du chantier de tous les matériaux, équipements, matériels et outillages nécessaires à l'exécution des travaux, baraque de chantier, base vie pour le logement et toute la logistique nécessaire au personnel travaillant sur le site, etc.), palissade, gardiennage, implantation des ouvrages ;
- ❖ Le gros œuvre (fouilles, terrassements, fondations et ossature en béton armé, maçonneries, chapes et enduits, charpente, couverture et étanchéité, etc.) toutes sujétions comprises ;
- ❖ Le second œuvre (électricité et éclairage, peintures) toutes sujétions comprises.
- ❖ Les VRD (Voies et Réseaux Divers comprenant les caniveaux en béton armé, les rampes d'accès au bâtiment en béton armé et le dallage des alentours du bâtiment).

5-DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution est de Quatre (04) mois, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement et aux contraintes particulières du site relatif aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

6- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté au secrétariat général de la Commune de Gari-Gombo, BP : 63 Yokadouma Tél : 696 25 92 46/ 674 32 38 38, dès publication du présent avis sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de Gari-Gombo d'une somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) F.CFA**.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, etc.).

7-REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, devra parvenir sous pli fermé à la Commune de Gari-Gombo, au plus tard le **17 Avril 2026** à 10 heures, heure locale sous enveloppe cachetée adressée au Maire de ladite Commune avec la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°003/AONO/C/GGBO/SG/CIPM/2026 DU 10 MARS 2026
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX
LOGEMENTS D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANTS
A L'ECOLE PUBLIQUE PRIMAIRE DE KPOKILITA
" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

8- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre aux pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel soit **DEUX CENT MILLE (200 000) francs CFA** délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des finances.

La caution devra rester valable **Cent vingt (120) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission devra être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

9- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera à la salle des actes de la Mairie de Gari-Gombo le **17 Avril 2026** à **11 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Gari-Gombo, en présence ou non des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

10- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

A. Critères éliminatoires :

- 1) **Offre ou Dossier administratif :**
 - Absence de la caution de soumission **NON TIMBREE**
 - Absence ou non-conformité de l'une pièce administrative après le délai de 48 heures réglementaires
 - Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées

11-CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un **montant de 2% du montant prévisionnel par lot sollicité**, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances, soit cinq cent mille francs CFA (500 000)

12-DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **trois (03) mois** délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

13-ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Marché à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

14-RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Secrétariat Général ou au Service de la Planification et du Développement Local de la Commune de GARI-GOMBO, aux numéros de téléphones : **674 32 38 38/696 25 92 46**

GARI-GOMBO, le 10 MARS 2026

Le Maire (Autorité Contractante)

Ampliations :

- ✓ ARMP (pour insertion)
- ✓ JDM/SOPECAM (pour information)
- ✓ DD-MINMAP/BN (pour information)
- ✓ Président CIPM/C-GAGO
- ✓ Affichage (pour information)
- ✓ CHRONO/ARCHIVES



*Simomori II de
Bingue Hervé*